

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION COURTE

BIEN VENDRE SES TRUFFES

DATE : lundi 7 octobre (8 h 00 -12 h 00 / 13 h 00 – 17 h 00)

au mardi 8 octobre 2019 (8 h -12 h 00 / 13 h 00 – 17 h 00)

Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 15 septembre 2019, pour les personnes souhaitant bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite est le 10 septembre 2019.

ETAT CIVIL :

M. Mme Mlle

Nom de Naissance : Nom d'Epoux ou d'Epouse : Prénom(s) :

Né(e) le : à :

ADRESSE :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ domicile : ☎ portable :

Télécopie : e-mail :

Nous indiquer les coordonnées de l'association affiliée FFT auprès de laquelle vous adhérez :

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

NIVEAU DE FORMATION :

Fin de scolarité Niv. V (BEP-CAP) Niv. IV (BAC) Niv. III BAC+2 (BTS-DUT.) Niv. II BAC+3£4 (Licence Maîtrise). Niv. I BAC+5

ACTIVITE PROFESSIONNELLE :

STATUT : Chef d'entreprise Salarié Agent Retraité Autre :

Nom de l'entreprise / organisme / commune :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ professionnel : ☎ portable professionnel :

Télécopie : e-mail :

Adhérent MSA (Pour une prise en charge VIVEA) : Oui Non

Numéro SIRET :

MODALITES DE REGLEMENT :

Attention, pas d'aide Région pour cette formation.

Pour les personnes ne bénéficiant pas d'aide à la formation, la totalité est due à l'inscription, soit **300 euros**.

Pour les personnes bénéficiant d'aides, seul le solde non pris en charge, soit **50 euros**, est dû à l'inscription.

REPAS : un service de restauration est possible sur site

Cochez les repas que vous souhaitez prendre au lycée

Du 7 au 8 Octobre 2019	Lundi	Mardi
Midi		
Soir		

Nombre de repas total :x 4,35 euros = euros

Joindre le règlement par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EPLEFPA de l'Aube.

Les inscriptions en formation et aux repas seront prises en compte à réception du bulletin d'inscription et du ou des chèque (s)de règlement.

Les absences devront faire l'objet d'une information préalable au CFPPA de l'Aube site de Crogny. Chaque situation liée à une absence ou un désistement sera analysée au regard de la notion de force majeure (événement imprévu et indépendant de la volonté de la personne) et sur production de justificatifs.

Cas 1 : L'absence totale est justifiée, le chèque sera retourné à l'émetteur

Cas 2 : L'absence est partielle (justifiée ou non justifiée), le chèque sera encaissé (toute action commencée est due).

Fait à : le,

Nom : Prénom :

Signature de la personne inscrite au stage :

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de l'Aube
Rue des Etangs – 10210 Les Loges Margueron – Tél : 03.25.40.12.50

N° Siret : 191 006 873 00092 – APE 8559 A

Site : www.epdelaube.fr - Courriel : cfppa.crogny@educagri.fr

